



Maison des Jeunes et de la Culture
47 rue de la Giraudière
69530 Brignais
07 82 89 32 14 - contact@mjcbrignais.fr
www.mjcbrignais.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Centre de Loisirs 3-9 ans (Vacances et Mercredis)
Stages 8/12 ans (Vacances)
Espace Jeunes 11/17 ans (Vacances et Accueil libre)
Activités Régulières

Préambule

Le présent règlement concerne tous ses membres et adhérents et s'applique aux activités des accueils de loisirs 3/17 ans et aux activités régulières. L'inscription à l'une d'elle vaut acceptation et respect de celui-ci. Il peut être modifié par le Conseil d'Administration de la MJC de Brignais qui s'efforcera de communiquer les changements le plus rapidement possible aux adhérents.

Modalités d'inscription pour tous les Centres de Loisirs 3/17 ans :

- **A la MJC Brignais**
Lieu : Forum, 47 rue de la Giraudière, 69530 Brignais
Horaires d'accueil et d'inscription à la MJC : A partir du 8/11/2022
 - Mardi de 16h à 18h
 - Mercredi de 16h à 18h
 - Jeudi de 16h à 18h
- **Inscriptions en ligne** via le site internet : mjcbrignais.fr
- Le traitement des données personnelles sont dans le strict respect du RGPD.

Prévoir pour les inscriptions :

- L'ouverture du compte famille sur la plateforme GoAsso directement en ligne via : mjcbrignais.fr (voir tutoriel GoAsso)
- Joindre tous les justificatifs en ligne :
 - Justification de domicile de moins de 3 mois,
 - Fiche sanitaire de liaison (à télécharger en ligne mjcbrignais.fr) pour les Centres de Loisirs
 - Attestation Quotient Familiale CAF (QF)
 - Copies du carnet de santé, pages des vaccinations, pour les Centres de Loisirs.

Paiements en ligne via le compte famille :

- Les paiements sont possibles en plusieurs fois via le compte famille.
- Tous les paiements (ou au moins un versement si échelonnement) doivent être effectués avant le début de la période.
- Nous acceptons les règlements en chèque, espèces, chèque vacances (à remettre à l'accueil de la MJC pendant les horaires d'accueil).

Tarification en fonction du Quotient Familial CAF via la plateforme d'inscription :

- La tarification spécifique à chaque QF entre 334 et 1465 pour le centre de loisirs 3/11 ans, n'est pas automatique sur la plateforme des inscriptions en ligne, pour le Centre de Loisirs 3/9 ans et l'Espace Jeunes 11/17ans. Après validation de votre inscription, l'équipe de la MJC vous appliquera la réduction adéquate à votre QF.

Adhésions MJC Brignais pour la saison 2023/2024 :

Montant des adhésions à partir du 1^{er} septembre 2023

- pour les - de 18 ans = 5€
- pour le + de 18 ans = 12€
- Adhésion plafonnée à 25€ par famille

Centre de Loisirs 3-9 ans (Vacances et Mercredis)

Organisation :

- Accueil des enfants dès 3 ans révolus et jusqu'à 9 ans ou en classe de CM2.
- Deux groupes d'âges : 3-5 ans (24 places) et 6-9 ans (12 places).
- Inscription possible : en journée complète ou ½ journée, avec ou sans repas.
- Ouverture de 7h30 à 18h30.
- Lieu de l'accueil de loisirs : Ecole Claudius Fournion.
- Adhésion obligatoire (adhésion à 1€ exceptionnellement pour la première année de la MJC).

Tarifs :

- Tarifs selon le Quotient Familial CAF (cf. tableau « Tarif Centre de Loisirs » ci-dessous).

Tarifs centre de loisirs MJC Brignais				
<i>mercredis ou journée vacances</i>				
	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi journée avec repas	Demi journée sans repas
QF > 1466	22 €	18 €	15 €	11 €
entre 334 et 1465	QF x 0,015	QF x 0,0123	QF x 0,0103	QF x 0,0075
QF < 333	5 €	4,00 €	3,40 €	2,50 €

Majoration pour les enfants hors Brignais +10%

Réduction de 10% pour les inscriptions à la semaine complète ou par période complète (tous les mercredis septembre/décembre ou janvier/juillet)

Les horaires des arrivées et des départs :

7h30-9h00 <i>Accueil des enfants</i>
9h- 11h15 <i>Activités</i>
11h15-11h30 <i>Accueil des parents pour 1/2 journée</i>
11h30-13h15 Temps méridien
13h15- 13h30 <i>Accueil des parents pour 1/2 journée</i>
13h30-16h30 <i>Activités</i>
16h30-18h30 <i>Accueil retour famille</i>

Les repas Centre de Loisirs 3/9ans (mercredis et vacances) :

Les régimes alimentaires ou les allergies accompagnées d'un P.A.I. doivent être communiqués sur la fiche sanitaire. Dans le cas contraire, l'accueil de loisirs ne pourra être tenu pour responsable du non-respect de celui-ci.

L'accueil de loisirs fournit les repas ou pique-nique et les goûters.

Pour les mercredis, le Lycée Eiffel accueillera tous les enfants du Centre de Loisirs dans ses locaux pour le déjeuner sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Pour les vacances, notre prestataire Newrest fournira les repas dans le restaurant scolaire de l'école Fournion sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

L'équipe du Centre de Loisirs :

L'équipe est composée de personnel qualifié :

- o Une directrice (diplômées DEUST Animation)
- o Animateurs(trices) diplômé(es) ou en cours de formation (BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS...)

Stages découverte 8/12 ans (Vacances)

Organisation :

- Accueil des enfants dès 8 ans révolus et jusqu'à 12 ans.
- Les tranches d'âge sont adaptées en fonction des thématiques.
- L'effectif est défini en fonction des thématiques (de 8 à 12 enfants).
- Inscription sur toute la durée du stage uniquement.
- Horaires des stages : 9h-12h et/ou 14h-17h (matin et/ou après-midi en fonction des thématiques)
- Accueil possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 avec le Centre de Loisirs à l'école Fournion (sur demande)
- Lieu des stages : défini en fonction des thématiques
- Adhésion obligatoire (adhésion à 1€ exceptionnellement pour la première année de la MJC)
- Les repas sont à fournir par les familles (pique-nique ou plat à faire réchauffer)
- Les stages ne sont pas un moyen de garde, ils nécessitent la présence et l'implication des enfants sur toute leur durée.
- Un temps de représentation du stage est possible en fin de période en présence des parents.
- L'encadrement des stages est assuré par des animateurs diplômés (ou en cours de formation) et expérimentés dans leur domaine.
- Les stages entrent dans le cadre de notre agrément Jeunesse et Sports.

Tarifs des stages 8/12 ans :

- Tarifs selon le Quotient Familial CAF (4 paliers de QF, cf. tableau « Tarifs Stages » ci-dessous)

Tarifs stages CL MJC Brignais				
<i>Stages Vacances scolaires 8/12 ans</i>				
	Stage 5 jours	Stages 4 jours	Stages 3 jours	Stages 2 jours
QF > 1466	120 €	96 €	72 €	48 €
QF entre 851 et 1465	100 €	80 €	60 €	40 €
Qf entre 334 et 850	80 €	64 €	48 €	32 €
QF < 333	60 €	48 €	36 €	25 €

Majoration enfants hors Brignais +10%

Espace Jeunes 11/17 ans (Vacances et Accueils libres)

Organisation :

- Accueil des adolescents dès 11 ans (ou en 6^{ème}) et jusqu'à 17 ans.
- Les tranches d'âge et les effectifs sont adaptés en fonction des thématiques et des moyens de transports.
- Lieu de l'Espace Jeunes : la MJC (Forum)
- Inscription possible en journée complète (matin + après-midi ou après-midi + soirée) ou ½ journée, selon les thématiques.
- Les repas ne sont pas fournis, mais il est possible de pique-niquer sur place.
- Les activités sont réparties en sept thématiques : arts & culture, sport & bien-être, avec les mains (bricolage, cuisine, arts créatifs, ...), action solidaire, action citoyenne, temps convivial & de partage, et juste pour le kiff'.
- Lors des temps d'accueil, les jeunes sont en situation d'« accueil libre » :

Les adolescents peuvent profiter librement de l'espace convivial qui leur est dédié et des équipements qui sont mis à leur disposition :

- Coin canap' & chill (avec livres, matériel d'arts créatifs, ...)
- Coin multimédia (avec ordinateur, console de jeux, ...)
- Coin ludique (avec babyfoot, jeux de société, ...)
- Coin brico (avec établi, outils, ...)
- Espace extérieur (bancs, matériel sportif, ...)

L'équipe d'animation est présente pour accompagner les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs : elle les stimule pour éveiller leur créativité, discute avec eux pour qu'ils puissent élargir leur vision du monde et développer leur esprit critique, et veille au bon déroulement de ces temps dont ils sont acteurs.

- Adhésion obligatoire (adhésion à 1€ exceptionnellement pour la première année de la MJC).

Tarifs des activités 11/17 ans :

- Tarifs selon le Quotient Familial CAF (cf. tableau « Tarifs Jeunesse Vacances » ci-dessous)
- La tarification est définie en fonction du coût de l'activité et de sa durée (journée ou ½ journée) : une répartition est faite en 8 tarifs différents (T1 à T8)

Tarifs centre de loisirs MJC Brignais								
Jeunesse vacances 11/17 ans								
	T8	T7	T6	T5	T4	T3	T2	T1
QF>1466	45 €	35 €	30 €	22 €	18 €	15 €	11 €	6 €
entre 334 et 1465	QFx0,0307	QFx0,0238	QFx 0,020	QFx 0,015	QFx 0,0122	QFx 0,0102	QFx 0,0075	QFx 0,0039
QF<333	10,35 €	8,00 €	6,7 €	5 €	4 €	3,40 €	2,50 €	1,30 €

Majoration jeunes hors Brignais +10%

Les horaires des arrivées et des départs :

8h30 – 9h00 : Accueil libre
9h00 – 12h00 : Activités
12h00 – 12h30 : Accueil libre
12h30 – 13h30 : Pique-nique
13h30 – 14h00 : Accueil libre
14h00 – 17h00 : Activités
17h00 – 18h30/ 19h00 : Accueil libre (en fonction des jours)
19h00 – 22h00 : Pique-Nique / Activités
22h00 – 22h30 : Accueil libre

Pour tous les Centres de Loisirs (3/17 ans)

Retards

Les parents doivent impérativement respecter les horaires et prévenir la structure en cas de retard. Les parents doivent également informer la structure des personnes habilitées à récupérer leurs enfants et celles-ci devront présenter une pièce d'identité (mineurs autorisés à partir de 13 ans). Tout dépassement sera facturé 5 € par enfant et par demi-heure.

Départs anticipés

Les directions des accueils de loisirs doivent être informées de tout départ anticipé. Elle indiquera, si l'enfant peut être accueilli ou non sur le reste de la journée, en fonction de l'heure de son départ et de la programmation (ex. rendez-vous médicaux).

Annulation

➤ ***Pour le Mercredi 3/9 ans***

- Annulation avant mardi 11H : journée non facturée
- Annulation après mardi 11H : journée facturée
- Annulation le jour même ou absences non signalées : facturation de la journée
- En cas d'absence pour raisons médicales : journée non facturée sur présentation d'un Certificat Médical
- Attention : au-delà de 4 annulations injustifiées par trimestre, l'inscription pourra être supprimée définitivement (attribution de la place à un enfant en attente).

➤ ***Pour les vacances scolaires 3/9ans et 11/17ans***

- Après inscription, la modification des dates est possible uniquement en fonction des places disponibles. En cas d'annulation 7 jours avant, un avoir vous sera fait.
- Les annulations en cours de période ne donneront lieu à aucun remboursement.
- Les absences pour raisons médicales donneront lieu à un avoir, sur présentation d'un Certificat Médical.

Annulation d'un stage du fait de la MJC

Chaque stage nécessite un nombre minimum d'inscrits pour fonctionner. En-dessous de ce seuil, il sera annulé. Toute annulation du fait de la MJC donne lieu au remboursement de la cotisation, sans autre indemnité.

Annulation d'un stage du fait de l'adhérent

Les tarifs appliqués permettent le fonctionnement des stages et sont calculés au plus juste. Un remboursement ne peut s'effectuer qu'en cas de présentation d'un Certificat Médical stipulant une contre-indication à la pratique de l'activité pendant le stage. Des frais de gestion de 20% du tarif seront retenus par la MJC.

Projet pédagogique et projet éducatif des Centres de Loisirs 3/17 ans

Les projets pédagogiques et le projet éducatif de l'accueil de loisirs de la MJC sont à votre disposition auprès des responsables et téléchargeables sur le site internet de la MJC.

Responsabilité pour les mineurs

La responsabilité des parents est engagée jusqu'à la prise en charge des enfants par l'équipe d'animation et dès la fin du stage, de l'activité ou de la journée de Centre de Loisirs. La personne responsable doit emmener l'enfant jusque dans la salle du centre de loisirs.

Seuls les ados entre 11 et 17 ans peuvent venir ou repartir seuls si l'autorisation de sortie a bien été faite.

Perturbation

Les parents des enfants qui se mettent en danger ou perturbent le fonctionnement seront invités à rencontrer la direction de l'accueil de loisirs. Dans des situations graves, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu.

Matériel personnel

En dehors des doudous précieux qui seront acceptés pour le repos des plus petits, la MJC ne pourra être tenu responsable de la perte ou la détérioration d'objets personnels.

Priorisations en cas de confinement (Centre de Loisirs 3-9 ans)

En cas de nécessité (confinement partiel ou total), la MJC se réserve le droit de mettre en place des priorisations pour les inscriptions des accueils de loisirs.

Selon les instructions gouvernementales pour l'accueil des 3-9 ans des personnels soignants ou des enseignants, les critères suivants seront appliqués :

- 1- Réservé aux enfants des personnels prioritaires habitant la commune de l'accueil de loisirs
- 2- Enfants déjà inscrits à l'accueil de loisirs (hors personnel prioritaire) par priorité et selon les places disponibles :
 - 1 Les couples biactifs, dont les deux parents ne peuvent télétravailler (en présentiel sur leur site de travail), et les familles monoparentales qui ne peuvent pas télétravailler.
 - 2 Les couples biactifs dont un des deux parents ne peut télétravailler, et les familles monoparentales en télétravail.
 - 3 Un des deux parents ne travaille pas, et les familles monoparentales qui ne travaillent pas.

En vous inscrivant vous-même ou vos enfants aux activités de la MJC :

- Vous acceptez ce présent règlement.
- La MJC s'engage à traiter vos données personnelles dans le respect de la RGPD.
- La cession du droit à l'image vous est demandée dans la fiche de renseignements.
- En cas de litige non réglé à l'amiable, chacune des parties peut solliciter l'avis du médiateur de la république ou porter l'affaire devant les juridictions compétentes.

Pour faire et valoir ce que de droit.

**Règlement intérieur, pour les centres de loisirs 3/17 ans,
validé par le conseil d'administration du 17 octobre 2022.**

Activités régulières pour tous

La tarification :

Un tarif forfaitaire, s'applique à chaque activité et est exigible dès la 2ème séance ou 3ème séance selon le type d'activité ou le public accueilli.

La participation demandée est annuelle de septembre à juin, les tarifs sont fixés par le conseil d'administration. L'adhérent contribue ainsi solidairement au maintien de l'activité et à l'emploi des animateurs pendant toute la saison.

Toutefois, des facilités de paiement sont proposées (paiement en 5 fois possible au-delà de 100€ via Goasso), ainsi que des remises et des réductions votées par le Conseil d'administration.

Remise individuelle ou familiale :

Réduction 5 %

- Sur la deuxième activité et les suivantes pour une même personne
- Pour la deuxième personne de la même famille (même foyer fiscal)
- Les remises s'appliquent sur le forfait le plus bas

Majoration de 10 % :

- Pour les extérieurs à Brignais

Remise Quotient Familial

- Uniquement pour le Brignairots :

Tarifs QF Activités régulières	
Réduction avec justificatif CAF	
QF entre 851 et 1465	-3%
Qf entre 334 et 850	-4%
QF < 333	-5%

Prorata à partir des vacances d'automne

Pour une activité débutée après les vacances d'automne et s' il reste de la place, le forfait à payer sera au prorata du nombre de séances restantes. (sauf pour les licences sportives)

Aucune remise (individuelle ou familiale) n'est applicable à ces forfaits partiels.

Arrêt de l'activité et remboursement :

Les demandes de remboursement doivent être impérativement faites par écrit et ne peuvent être acceptées que pour raisons médicales, avec certificat d'un médecin stipulant une contre-indication à la pratique de l'activité à l'appui, et en cas de mutation professionnelle nécessitant un déménagement.

Le remboursement sera, en cas d'acceptation, au prorata des séances effectuées.

Une retenue forfaitaire de 20 euros pour frais de gestion sera effectuée sur le montant du remboursement. La prise en compte de la demande n'est effectuée qu'à partir du moment où toutes les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de la MJC.

Toute contestation ou demande particulière doit être soumise par écrit au bureau du conseil d'administration.

Un changement d'animateur ou d'un professeur ne peut pas être une cause de remboursement d'une activité.

Les absences temporaires des adhérents à une activité hebdomadaire ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Séance essai : uniquement pour la première séance.

Juste après la participation à votre première séance, il y a la possibilité d'annuler l'inscription à l'activité, dans ce cas l'inscription à l'activité est totalement annulée mais nous conservons le montant de d'adhésion à la MJC

La présence à la deuxième séance confirme l'engagement pour l'année dans l'activité.

En cas d'arrêt d'une activité à l'initiative de la MJC :

Les adhérents concernés seront remboursés au prorata des séances restant à effectuer. Sauf en cas de :

- Force majeure,
- Fermeture administrative
- Fermeture des locaux et salles d'activités pour cause de pandémie, épidémie, guerre, inondation,
- Incendie, écroulement, attentat.
- Arrêt de la mise à disposition des locaux par la commune.

La MJC mettra en œuvre tous les moyens possibles pour remplacer les séances annulées, tout en respectant strictement les réglementations d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Modifications liées au fonctionnement des activités régulières validées par les membres du bureau de la MJC le 25 juillet 2023.